

REUNION DU 7 FEVRIER 2008

Le sept février deux mil huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CHEVIRE LE ROUGE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février, sous la Présidence de Monsieur Philippe LAUREAU, Maire.

Etaient présent : Monsieur Philippe LAUREAU, Maire

Messieurs Claude SIONNEAU et Georges PINGOT, adjoints

Mesdames Marie-Thérèse CROZA, Aude LUCE, Sophie DERRIEN, Christine DURAND, Nicole de la TAILLE et Messieurs Bruno ARNOUS RIVIERE, Jean-Louis GUERIS, Paul JOGUET Conseillers

Absents excusés : Jean-Marc HARAN, Dominique DENIS et Jean-Pierre EPIE

Absent :

Secrétaire de séance : Monsieur Paul JOGUET,

Date de convocation : 31 janvier 2008

Date d'affichage : 8 février 2008

SOMMAIRE :

1°) ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2°) VOTE DES SUBVENTIONS 2008

3°) VOTE DES SUBVENTIONS CAISSE DES ECOLES

4°) CAISSE DES ECOLES - Approbation du compte de gestion dressé par Monsieur ANDREA, ayant exercé cette gestion du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007

5°) CAISSE DES ECOLES - Approbation du Compte Administratif 2007

6°) CAISSE DES ECOLES - AFFECTATION DE RESULTAT

7°) CAISSE DES ECOLES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008

8°) CCAS - Approbation du compte de gestion dressé par Monsieur ANDREA, ayant exercé cette gestion du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007

9°) CCAS - Approbation du Compte Administratif 2007

10°) CCAS - AFFECTATION DE RESULTAT

11°) CCAS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008

12°) ASSAINISSEMENT - Approbation du compte de gestion dressé par Monsieur ANDREA, ayant exercé cette gestion du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007

13°) ASSAINISSEMENT- Approbation du Compte Administratif 2007

14°) ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DE RESULTAT

15°) ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008

16°) DELIBERATION - REVALORISATION LOYER HANGAR COMMUNAL

17°) DELIBERATION - SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL DANS LES ECOLES

18°) ORGANISATION ELECTIONS MUNICIPALES LES 9 ET 16 MARS 2008

19°) DIVERS

Après avoir approuvé le compte rendu de la dernière séance, le Conseil Municipal passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

1°) ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire fait une présentation de tous les projets qui seront susceptibles d'être étudiés par la commission finance pour la préparation du Budget primitif 2008 de la commune. Les choix seront présentés lors de la prochaine réunion.

2°) VOTE DES SUBVENTIONS 2008

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes :

- MAISON FAMILIALE RURALE.....	28.00 €
- CABARET LE ROUGE.....	250.00 €
- ECOLE DE MUSIQUE DE BAUGE.....	265.00 €
- KARATE CLUB DU BAUGEOIS.....	18.00 €
- BRUYERES ECUREUILS.....	450.00 €
- ENTENTE SPORTIVE SECTION TENNIS.....	126.00 €
- ASFC.....	252.00 €
- OB TENNIS.....	18.00 €
- OLYMPIQUE BAUGEOIS HAND BALL.....	18.00 €
- CAHIER DU BAUGEOIS.....	50.00 €
- COMICE AGRICOLE.....	250.00 €
- ECOLE SAINT JACQUES.....	20 170.00 €
- CADETS DU BAUGEOIS.....	125.00 €
- CHALLENGE MUNICIPAL.....	270.00 €

TOTAL 22 290.00 €

3°) VOTE DES SUBVENTIONS CAISSE DES ECOLES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder la subvention suivante :

- Caisse des Ecoles : 3 676.27 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette subvention pour la Caisse des Ecoles.

(A voir : demande de subvention renouvellement du parc informatique)

4°) CAISSE DES ECOLES - Approbation du compte de gestion dressé par Monsieur ANDREA, ayant exercé cette gestion du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats, le compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après en avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la gestion bonne et exacte.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE, à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de leur part.

5°) CAISSE DES ECOLES - Approbation du Compte Administratif 2007

Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2007 qui se dresse comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :3 576.27 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :3 900.00 €

6°) CAISSE DES ECOLES - AFFECTATION DE RESULTAT

Les membres de la caisse des écoles après en avoir entendu le compte administratif 2007 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le compte de gestion 2007 dressé par le receveur et après avoir constaté un excédent de fonctionnement de : 323.73 € décide d'affecter l'excédent comme suit :

002 : 323.73 €

7°) CAISSE DES ECOLES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008

Après en avoir délibéré, les membres de la CAISSE DES ECOLES à l'unanimité vote le budget primitif 2008 qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :4 000.00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :4 000.00 €

8°) CCAS - Approbation du compte de gestion dressé par Monsieur ANDREA, ayant exercé cette gestion du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats, le compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après en avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la gestion bonne et exacte.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE, à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de leur part.

9°) CCAS - Approbation du Compte Administratif 2007

Le Maire s'étant retiré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2007 qui se dresse comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :0.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 527.95 €

10°) CCAS - AFFECTATION DE RESULTAT

Les membres de la CCAS, après avoir entendu le compte administratif 2007, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le compte de gestion 2007 dressé par le receveur et après avoir constaté un excédent de fonctionnement de : 1 527.95 € décide d'affecter l'excédent comme suit :

002 : 1 527.95 €

11°) CCAS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité vote le budget primitif 2008 qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 678.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 678.00 €

12°) ASSAINISSEMENT - Approbation du compte de gestion dressé par Monsieur ANDREA, ayant exercé cette gestion du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des

mandats, le compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après en avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la gestion bonne et exacte.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE, à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de leur part.

13°) ASSAINISSEMENT- Approbation du Compte Administratif 2007

Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2007 qui se dresse comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :14 953.45 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :24 315.39 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :3 940.00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :29 339.84 €

14°) ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DE RESULTAT

Les membres du Conseil Municipal après en avoir entendu le compte administratif 2007 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le compte de gestion 2007 dressé par le receveur et après avoir constaté un excédent de fonctionnement de : 9 361.94 € décide d'affecter l'excédent comme suit :

002 : 9 361.94 €

15°) ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité vote le budget primitif 2008 qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :22 362.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :22 362.00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 37 067.00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT : 37 067.00 €

16°) DELIBERATION - REVALORISATION LOYER HANGAR COMMUNAL

Pas de délibération à ce sujet. L'augmentation est effectuée automatiquement tous les ans.

17°) DELIBERATION - SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL DANS LES ECOLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de Monsieur l'Inspecteur d'Académie du 8 janvier 2008 auquel était joint le courrier de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale.

Après lecture de ceux-ci, il informe d'un courrier de Monsieur l'Inspecteur de l'Académie qui semble être une réponse à quelques questions posées suite au premier courrier.

Monsieur le Maire ajoute quelques éléments importants précisé par l'Inspecteur d'Académie :

- Aucunes consignes particulières sur la qualité ou la compétence des encadrants recrutés : Ce qui nous entend qu'il n'y a pas de nombre d'élèves par encadrant déterminés.

Or l'éducation nationale nous oblige à avoir un personnel ATSEM qualifié et le personnel communal est mis à disposition des enseignants. En cas de grève ils n'ont plus de travail, nous sommes obligés à chaque fois de réorganiser leur travail.

Qui sera responsable en cas d'accident ?

Qui s'occupera du recrutement ?

Quelle compensation financière aura la mairie pour le temps passé ?

Pourquoi la DDJS, pour la garderie périscolaire, nous oblige à un encadrement pour 10 enfants de - de 6 ans et un pour 14 enfants de + de 6 ans ? Alors que dans la situation de service minimum aucune règle ne doit être appliquée.

Monsieur le Maire communique un extrait de la réaction de l'AMF sur la mise en place d'un service minimum dans les écoles primaires en cas de grève (ci-joint). Jacques PELISSARD, Président de l'AMF, déclare que c'est à l'Education Nationale d'organiser le service minimum dans les écoles primaires en cas de grève des enseignants. Xavier DARCOS, ministre de l'Education Nationale propose que ce service soit organisé en externe par les communes qui le veulent. Il s'agit donc d'une conception originale du service minimum par report de la responsabilité de l'Etat sur des acteurs étrangers aux conflits ayant conduit à la grève.

En cas de maladie, donc pas d'enseignant pouvant exercer leur surveillance, l'académie pourvoit à un remplacement rapidement.

C'est donc bien l'académie qui organise, avec les brigades volantes, ce remplacement.

Après débat, le Conseil Municipal délibère et apporte quelques réflexions :

La commune n'a pas le personnel nécessaire pour assurer une qualité identique à celle des garderies périscolaires pour l'accueil des enfants en toute sécurité. Aucun service minimum d'accueil ne sera mis en place à l'école primaire en cas de grève.

18°) ORGANISATION ELECTIONS MUNICIPALES LES 9 ET 16 MARS 2008

(Voir tableau ci-joint)

19°) DIVERS

✧ Courrier du Capitaine Géraud CHAINE, commandant la compagnie de gendarmerie départementale de Saumur dans lequel il nous informe de l'évolution de la délinquance sur la circonscription de la

communauté de brigades du Bugeois en 2007. De plus, Il nous explique en quelques lignes les réformes structurelles annoncées appliquées au 1^{er} janvier 2009.

✧ Courrier de l'Ecole Publique : remerciement pour le don à l'issue de l'arbre de Noël.

✧ Monsieur le Maire fait lecture d'un article sur la taxe sur les terrains constructibles.

✧ Courrier de Me GOURET : l'état des lieux suite au départ des locataires du T5 a été effectué le 17 janvier 2008, la maison est en parfait état.

Sans autres questions la séance est levée le jeudi 7 février 2008 à 23H00.